



Aigle, le 7 Juin 2017

Au Conseil communal d'Aigle

**Rapport de la commission chargée de l'étude de la prise en considération du
postulat**

relatif à

« La fibre optique dans les foyers aiglons : une absence aberrante »

Commission composée de	Mmes	CARNAL Rachel KRUMEL Catherine
	MM.	COTTIER Fabrice DELAPIERRE Jean-Yves LAUNAZ Joël MUTZENBERG Jean-Michel OLLOZ Philippe, 1 ^{er} membre
Délégué municipal	M.	DEVAUD Gregory
Délégué de la municipalité	M.	JOLY Régis

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La Commission chargée de l'étude de la prise en considération du postulat susmentionné s'est réunie au complet le mercredi 10 Mai 2017 à l'Hôtel de Ville. En présence de M. le Municipal Gregory Devaud et du délégué de la municipalité M. Régis Joly qui ont assistés à la séance. Nous les remercions pour leur disponibilité et les nombreux renseignements fournis.

La commission tient aussi à remercier MM. Roussy Christian, Sarahoui Karim et Meichtry Nicolas pour l'audition des opérateurs actifs dans la fibre optique, la préparation d'un état des lieux sur notre commune et les réponses apportées après notre séance.

Tout d'abord, il est judicieux de vous rappeler quelques définitions. Le but n'est pas de vous faire un cours en la matière mais bien d'avoir toutes les informations pour prendre une décision.

Il existe quatre sortes de fibre : FTTC, FTTS, FTTB et FTTH. Les trois premières conservent les derniers mètres en fils de cuivre alors que seule la dernière est en fibre de bout en bout.

Ces abréviations viennent toutes de l'anglais. FTTC veut dire **Fiber To The Curb** en français « *Fibre Dans Le Quartier* ». Cette fibre peut supporter un débit allant jusqu'à 100 Mbit/s.

FTTS veut dire **Fiber To The Street**, soit « *Fibre Dans La Rue* ». Cette fibre peut supporter un débit allant jusqu'à 500 Mbit/s. mais seulement avec du matériel de la prochaine génération G4. La génération actuelle est à plus ou moins 100 Mbit/s et que dans le courant 2018, Swisscom a le projet d'augmenter la vitesse à 500 Mbit/s.

FTTB veut dire **Fiber To The Building**, Soit « *Fibre Dans Le Bâtiment* », généralement au sous-sol de celui-ci et le restant en paire de fils cuivre. Cette fibre peut supporter un débit allant jusqu'à 500 Mbit/s.

Et Enfin FTTH qui elle veut dire **Fiber To The Home**, donc « *Fibre A La Maison* ». Plus précisément à la prise dans la pièce. Cette fibre permet d'assurer un débit jusqu'à 1 Gbit/s.

Il faut réléver que les système FTTS ou FTTB permettent si le besoin se faisait sentir de passer au « Tout fibre FTTH ». Mais ce passage nécessitera de nouvelles introductions dans les bâtiments. Donc des transformations onéreuses voilà pourquoi les opérateurs tentent d'y trouver des alternatives satisfaisantes.

A noter que pour les entreprises, Swisscom offre la FTTO (*Fiber To The Office*) mais cela coûte relativement cher pour l'instant (Env. 700.-/mois).

Mais vous l'aurez compris bien plus que le support (Fibre ou Cuivre) sur lequel naviguent les informations (flux d'information) c'est le débit ou plus communément appelé par les opérateurs la bande passante ascendante (envoi d'informations) ou descendante (Téléchargement) qui nous intéresse.

Parlons maintenant un peu de bande passante, si nous possédons une bande passante de 100 Mbit/s descendante, nous pouvons regarder simultanément sur 5 postes de TV des émissions en HD et encore surfer sur internet à 50 Mbit/s. Ce débit de 50 Mbit/s convient à une utilisation par plusieurs personnes en simultanée. Donc la commission à la majorité, estime qu'actuellement la Commune d'Aigle n'est pas à la traîne en matière d'offre pour ces citoyens.

Concernant les infrastructures dans les rues communales, à ce jour Swisscom et UPC possèdent leurs réseaux. SEIC-Télédis couvre principalement la zone industrielle et artisanale. Elle est en partenariat avec les bâtiments de la Commune, du Canton de Vaud, des TPC et de la Romande Energie. Pour les clients privés elle utilise l'infrastructure de Swisscom.

Les autres opérateurs tels que Sunrise ou autre VTX peuvent également utiliser l'infrastructure de Swisscom moyennant une location pour le « *droit d'utilisation* » et ainsi délivrer à leurs clients finaux leurs services multimédia.

Il faut savoir que Swisscom sur la Commune d'Aigle alimente :

- 93 Bâtiments en FTTB (de sa propre initiative)
- 4 Bâtiments en FTTH (Rte d'Evian 13A-B-C et Ch. de la Zima 2)
- 15 Bâtiments en cours de raccordement FTTH (4 Bâtiments Ch. de pré d'Emoz 31A-B-C-D, 3 Bâtiments Av. des Glariers 4A-B-C, 3 Bâtiments Sous-le-Bourg et 5 Bâtiments Rue Margencel).
- Les projets Sous le Bourg et Margencel seront raccordés en FTTH par le biais d'une coopération avec SEIC-Télédis.

Comme signalé en 2014, la Commune a facilité les travaux de mise en place de la FTTS sur toute la ville d'Aigle. Dans cette opération, Swisscom a investi plus de trois millions de francs.

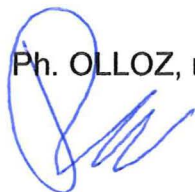
Swisscom a répondu à la Commune suite au postulat, qu'elle va continuellement s'adapter aux demandes des clients et si les services proposés imposent une augmentation de vitesse de transmission et que la demande est clairement présente, elle procédera à l'évolution de ces équipements.

Néanmoins il est à relever que la technologie en faveur de ce type de raccordement est en pleine évolution. Les opérateurs ont aussi senti l'intérêt que nous portons à nos réseaux et nous l'espérons y apporterons une attention particulière lors des améliorations à venir.

En Conclusion, le rôle de notre collectivité n'est pas d'investir dans la création d'un réseau de fibre optique, rôle largement occupé aujourd'hui par les opérateurs en place, mais plutôt de leur assurer un accès facilité au sol pour implanter et développer leurs réseaux sans distinction, ni favoritisme. De consulter ces entreprises lors des travaux de refections des infrastructures souterraines. C'est précisément la politique menée par la municipalité depuis plusieurs années et reconnues par les opérateurs concernés. Il était toutefois nécessaire de faire un état des lieux sur ces nouvelles technologies, ce que ce postulat nous a permis d'accomplir. La commission s'est aperçu que l'offre actuelle remplit pour l'instant sa mission.

Par conséquent, la commission vous recommande, à la majorité, la **non-prise** en considération du postulat UDC « La fibre optique dans les foyers aiglons : une absence aberrante ».

Au nom de la Commission


Ph. OLLOZ, rapporteur